

MINISTERE DES TRANSPORTS

Sous-Direction de la Réglementation technique
des Véhicules

ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE



COMMUNICATION CONCERNANT L'HOMOLOGATION D'UN TYPE DE FEU SPECIAL D'AVERTISSEMENT POUR AUTOMOBILES EN APPLICATION DU REGLEMENT 65 R 00

Numéro d'homologation : 5146

Extension : 1

- 1 - Feu prévu pour émettre une lumière : jaune auto ou bleue
- 2 - Feu spécial d'avertissement ayant un/deux niveaux d'intensité : un
- 3 - Pour les feux spéciaux d'avertissement ayant deux niveaux d'intensité, système employé pour obtenir une intensité renforcée de jour : -
- 4 - Source lumineuse utilisée, lampe à décharge ou catégorie de lampe à incandescence : Xénon (tube à décharge)

5 - Tension nominale de feu spécial d'avertissement : 12 et 24 Volts

6 - Marque ou désignation commerciale : A.E.B. - 590X-595X-595MX

7 - Nom et adresse du fabricant :

A.E.B
Hof te Bollebeeklaan 8
Industriezone 5 - Pand 38
B - 1730 ASSE (Mollem)

8 - Nom et adresse du mandataire du fabricant : -

9 - Dispositif soumis à l'homologation le : 29 septembre 1995 - 09 juillet 1999

10 - Service technique chargé des essais d'homologation :

UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE

11 - Date du procès-verbal d'essai : 26 mars 1996 - 26 juillet 1999

12 - Numéro du procès-verbal d'essai : 96/02088 - 99/05433

13 - L'homologation est étendue

14 - Motif(s) de l'extension : Modification du circuit électronique

15 - Lieu : PARIS

16 - Date : **05 AOUT 1999**

17 - Signature

B. GAUVIN

16 - La liste des documents déposés au Service Administratif qui a délivré l'homologation est annexée à la présente communication. Ces documents peuvent être obtenus sur demande.